



Séance du jeudi 28 avril 2016

VILLE DE SOLLIES PONT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 32 |
| Date de la convocation 21 avril 2016 | | |
| Date d'affichage 21 avril 2016 | | |
| Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Nomination voie : Montée des Terres Rouges</i> | | |
| Vote pour à l'unanimité | | |
| POUR : 32 | | |
| CONTRE : 0 | | |
| ABSTENTION : 0 | | |

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS- SAMU...).

En raison de la réalisation de nouvelles constructions au lieudit les Aiguiers, il convient d'attribuer un nom à la voie d'accès à ces bâtiments, afin de l'intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Sollies-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom : Montée des Terres Rouges.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer cette voie ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

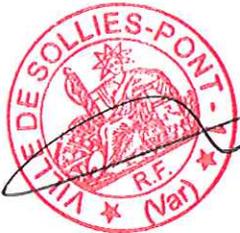
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **APPROUVE** la nomination de la voie : « Montée des Terres Rouges » ;
- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie ;
- **CHARGE** le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

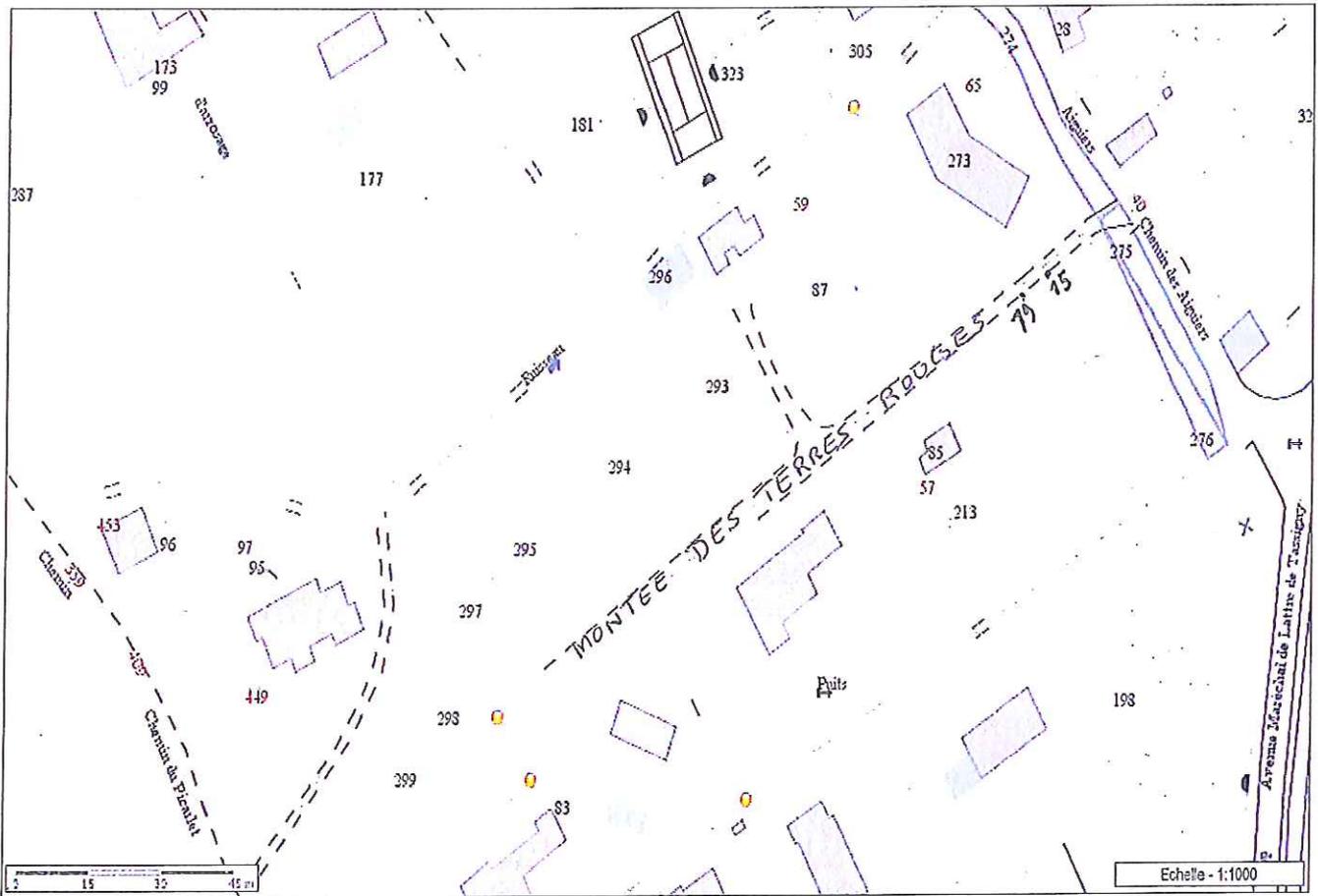
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **03 MAI 2016**
et publication ou notification du **03 MAI 2016**





Commune de Solliès Pont



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



